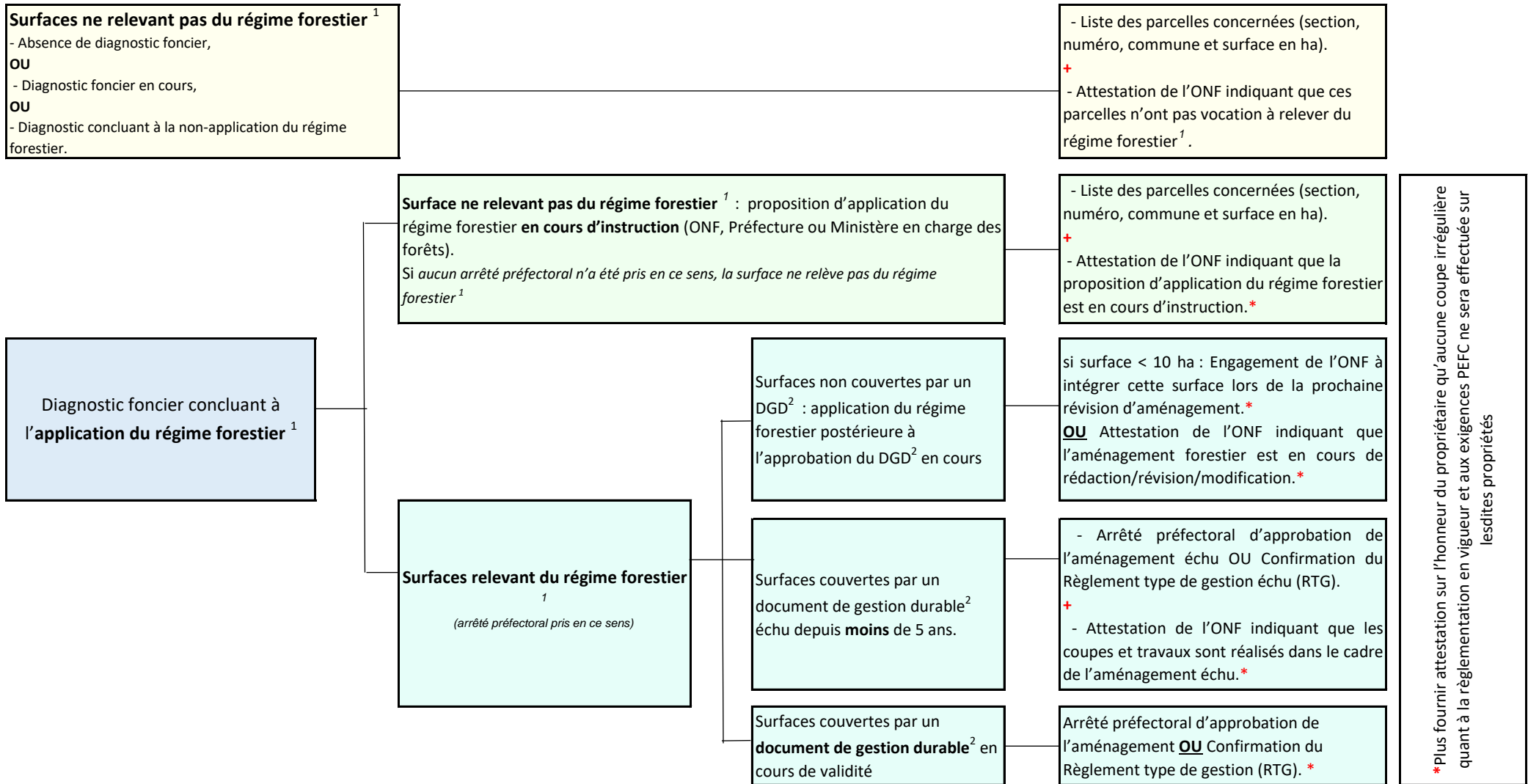


**Pour les renouvellements d'engagement uniquement.**



<sup>1</sup> art. L211-1 du Code forestier

<sup>2</sup> Document de gestion durable (DGD) = aménagement forestier ou règlement type de gestion (RTG)

A l'attention de :

PEFC AURA – Secrétariat  
Maison de la Forêt et du Bois  
Marmilhat – 10 Allée des Eaux et Forêts  
63370 Lempdes

Expéditeur :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M./ Mme .....,

Présenter un dossier d'engagement à PEFC Auvergne-Rhône-Alpes en tant que représentant légal de la personne morale (*commune, section de commune, SMGF, SIGF*) :

.....,

propriétaire des forêts à certifier, avoir pris connaissance des exigences PEFC (*PEFC/FR ST 1003-1 2016, Règles de la gestion forestière durable – Exigences pour la France métropolitaine*)

que je m'engage à appliquer sur les forêts à certifier – *notamment en ce qui concerne les points 2.1 et 2.2 relatifs aux documents de gestion durable – atteste :*

- ✓ **Avoir déclaré** à PEFC AURA **l'ensemble de des parcelles forestières** (Soumises et non soumises au Régime Forestier) du propriétaire ci-dessus désigné et situées en région Auvergne-Rhône-Alpes.
- ✓ **Que l'étude foncière est en cours** sur la Commune et à son issue le Conseil Commune suivra la recommandation de l'ONF concernant **l'application du régime forestier sur lesdites parcelles et m'engager à fournir à PEFC AURA l'arrêté préfectoral d'approbation d'aménagement finalisé.**
- ✓ **Qu'aucune coupe irrégulière quant à la réglementation en vigueur et aux exigences PEFC ne sera effectuée** sur lesdites propriétés.

Fait à ....., le .....

Signature :